



# Charte d'utilisation du label pour les écoles et les établissements scolaires.

publié le 03/11/2019 - mis à jour le 04/11/2019

Janvier 2019

---

## Descriptif :

Condition d'utilisation du label génération 2024.

---

Le label peut être utilisé par les écoles et établissements scolaires ayant obtenu la labellisation Génération 2024 pour couvrir leurs besoins :

- de reconnaissance (ex. : signalétiques indiquant que l'école ou l'établissement scolaire est labellisé) ;
- de communication (ex. : affiches sur les actions menées dans le cadre du programme de labellisation).

 2018 génération 2024 établissements charte BDEF (PDF de 2.2 Mo)

Quelques ressources pour déployer le label : afin d'enrichir et de déployer le label Génération 2024, l'Éducation nationale et l'ensemble de ses partenaires mettent de nombreuses ressources à la disposition des équipes éducatives.

Sur la page relative aux ressources [↗](#) vous trouverez les éléments suivants :

- Des ressources pédagogiques
- Les sites de référence
- D'autre ressource sur l'olympisme et le paralympisme
- Le kit de communication [↗](#) (zip de 500 Mo)